



Stratégie de
**LOGEMENT
SOCIAL ET
ABORDABLE
2025**

Pour offrir à toutes
et à tous un chez-soi
digne et accessible



TABLE DES MATIÈRES

Mot du maire.....	3
Mot de la conseillère municipale responsable du dossier de l'habitation	4
Introduction	5
Portrait de la situation.....	6
Du logement pour toutes et tous.....	7
La vision.....	8
Définition repentignoise du logement social et abordable....	10
Axes de travail.....	11
Plan d'action	15
Remerciements	17
Annexes.....	18





MOT DU MAIRE

En tant que maire de Repentigny, je suis fier de présenter cette première stratégie de logement social et abordable. Elle est le fruit d'un travail rigoureux, d'une écoute et d'une collaboration qui reflètent notre volonté d'agir concrètement pour améliorer les conditions de vie des citoyennes et citoyens de notre communauté.

Le logement est un droit fondamental. Face à une crise sans précédent, notre rôle comme ville est de faire preuve de leadership, de cohérence et d'innovation. Cette stratégie témoigne de notre engagement à diversifier notre offre, à soutenir les projets sans but lucratif et à renforcer notre capacité d'agir localement pour répondre aux besoins réels du milieu.

Nous avons misé sur une approche globale, concrète et évolutive. En adaptant nos règlements, en bonifiant nos outils fonciers, en créant des incitatifs financiers et en multipliant les partenariats, nous posons les bases d'une ville plus inclusive, plus équitable et, surtout, plus humaine.

Cette stratégie est une étape déterminante. Elle trace la voie vers un Repentigny donnant à chacun et chacune une place, un chez-soi et la possibilité de vivre avec dignité.

Nicolas Dufour
Maire de Repentigny





MOT DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE RESPONSABLE DU DOSSIER DE L'HABITATION

Offrir à toutes et à tous un logement digne et accessible, c'est un engagement que je porte avec conviction. À titre d'élue responsable du dossier de l'habitation, je suis heureuse de voir cette stratégie se concrétiser, car elle répond à des besoins bien réels dans notre communauté. À Repentigny, des familles, des aînés.es, des jeunes et des personnes seules ou vulnérables peinent à se loger convenablement et nous avons le devoir d'agir.

Le défi est d'autant plus grand dans notre municipalité. Avec un taux d'inoccupation de 1,4 % et un territoire presque entièrement développé, notre marge de manœuvre est limitée. Cela rend notre tâche doublement exigeante : il nous faut à la fois préserver l'équilibre de nos milieux de vie et trouver de nouvelles façons d'y insérer du logement social et abordable, et ce, dans un contexte où chaque espace compte.

Cette stratégie est donc à la fois ambitieuse et ancrée dans le réel. Elle mobilise les outils dont nous disposons, tout en appelant à la collaboration des autres paliers de gouvernement et de nos partenaires du milieu.

Je tiens à remercier les personnes et organisations qui ont contribué à cette démarche. Ensemble, nous avons bâti une feuille de route cohérente, sensible et résolument tournée vers l'humain. Je suis convaincue que c'est collectivement que nous parviendrons à répondre à ce besoin fondamental qu'est l'accès à un logement digne et abordable.

Jennifer Robillard

Conseillère municipale
responsable du dossier de l'habitation



INTRODUCTION

Repentigny, à l'instar de plusieurs autres municipalités du Québec, connaît depuis quelques années une crise du logement sans précédent avec un taux d'inoccupation s'élevant à 1,4 %¹.

Face à ce constat, la Ville de Repentigny, en cohésion avec l'orientation 1.3 de son plan stratégique 2023-2025 « Dynamiser le développement communautaire et social pour l'ensemble de la population »², a pris l'engagement de devenir un acteur clé en se dotant d'une stratégie de logement social et abordable (LSA). Son but : favoriser la mixité sociale en soutenant, sur le territoire repentignois, une offre diversifiée de logements pour l'ensemble de la population.

Les objectifs visés par la présente stratégie sont définis pour répondre aux besoins spécifiques du milieu repentignois :

Objectif 1

Contribuer à l'augmentation de l'offre de logement social et abordable en soutenant le développement et la pérennisation de projets.

Objectif 2

Adopter une définition repentinoise du logement social et abordable pour mieux cibler les projets qui profiteront des mesures mises en place pour soutenir leur développement.

Objectif 3

Élaborer différentes pistes d'action proposées couvrant les quatre axes d'intervention suivants : gestion des terrains et des propriétés, aide financière, réglementation et enfin sensibilisation et leadership.

Objectif 4

Définir des indicateurs de mesure ainsi qu'un mécanisme de suivi de l'évolution de la mise en œuvre.

Conformément à sa mission de service public et à sa responsabilité envers l'ensemble de la collectivité, la Ville s'engage, de par cette stratégie, à mettre en place les conditions permettant d'offrir un environnement inclusif, ouvert à la diversité et libre de toute forme de discrimination.

¹ Source : Observatoire du Grand Montréal de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) <https://observatoire.cmm.qc.ca/grand-montreal-en-statistiques/>

² Consultez le plan stratégique 2023-2025 de la Ville au <https://repentigny.ca/actualites-publications/plan-strategique>



PORTRAIT DE LA SITUATION

Repentigny, comme plusieurs villes du Québec, connaît une crise du logement sans précédent :



Part de locataires : 23 % (versus 40 % pour l'ensemble du Québec)¹



Pourcentage des ménages locataires consacrant plus de 30 % de leurs revenus aux dépenses de logement : 28,7 %



Taux d'inoccupation (oct. 2023) : 1,4 %² (versus un seuil d'équilibre de 3 %³)



Proportion de logements sociaux/ abordables (2021) :

- 5,6 % du parc locatif (versus 9 % pour l'ensemble du Québec)⁴
- 1,3 % du parc total de logements



Effets de la crise : pression financière sur les familles, les personnes âgées et les personnes vulnérables, ainsi que risque d'itinérance

¹ Source : Statistique Canada, Recensement 2021

² Source : Observatoire du Grand Montréal de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) - <https://observatoire.cmm.qc.ca/grand-montreal-en-statistiques/>

³ Source : Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)

⁴ Source : Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)



DU LOGEMENT POUR TOUTES ET TOUS

UN CHOIX GAGNANT POUR NOTRE COMMUNAUTÉ

Voici les avantages d'une telle stratégie :

- Réduit les inégalités sociales.
- Prévient l'itinérance.
- Favorise le vivre-ensemble et la mixité sociale.
- Reconnue comme un facteur déterminant de la santé.
- Permet au locataire de se sentir en sécurité.
- Répond aux besoins des familles et des personnes ayant des besoins particuliers.
- Offre à chacun le droit de vivre dans la dignité.



LA VISION

SE DONNER LES CLÉS POUR FAVORISER LA CRÉATION DE LOGEMENTS

En créant une boîte à outils favorisant la création de logements sociaux et abordables, Repentigny fait partie des villes pionnières en la matière. Aussi, la Ville profite de la conjoncture favorable, créée entre autres par les différentes modifications du gouvernement du Québec réalisées en 2023 et 2024, pour mettre en place cette stratégie. Il s'agit notamment de nouveaux outils permettant à la Ville d'adapter les règles de zonage selon les besoins. Celle-ci pourrait aussi accélérer l'approbation de certains projets, notamment en cas de dérogation, ce qu'on appelle communément un « superpouvoir ».

Avantia

Avantia est le projet de requalification du parc industriel situé le long de l'autoroute 40. Pour lui donner vie et s'assurer qu'il propose des logements adaptés à différents types de ménages, la Ville a adopté un règlement de zonage incitatif en juin 2025. Concrètement, cela signifie que les promoteurs.rices sont encouragés.es, grâce à certaines conditions avantageuses, à inclure des logements sociaux et abordables dans leurs projets.

Alors que certaines municipalités commencent déjà à utiliser ces nouveaux pouvoirs, Repentigny les intègre à sa stratégie en complément à d'autres outils réglementaires et budgétaires pour favoriser le logement social et abordable. Rappelons qu'elle a créé une réserve financière à cette fin en 2023. Celle-ci provient d'une contribution financière exigée lors de la construction de projets résidentiels de quatre logements ou plus. Ces fonds servent exclusivement à financer des programmes liés au logement social. La Ville crée donc une boîte à outils réglementaires et financiers en faveur de la création du logement social et abordable.

Un service personnalisé pour les promoteurs

Accès Promoteurs Repentigny, un service déjà offert aux développeurs.euses de LSA, permet de simplifier et d'accélérer les démarches administratives liées aux permis de construction, tout en réduisant les coûts associés.

Projection du projet Avantia ►
(maquette 3D)



Une ambition partagée dans le Grand Montréal

La Ville adhère aux cibles de logements sociaux et abordables pour la couronne Nord proposés dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé (PMADR) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

En assurant l'atteinte de ces cibles, Repentigny s'engage à contribuer à l'effort métropolitain pour offrir davantage de logements sociaux et abordables à celles et ceux qui en ont le plus besoin.

Cibles des logements sociaux et abordables sur l'ensemble du parc locatif (extrait du PMAD 2026-2046 révisé – p.115)

	Actuel	2031	2036	2041	2046
Couronne Nord	4,8 %	8 %	12 %	12 %	14 %
Repentigny	5,6 %	8 %	12 %	12 %	14 %

Partenariat de premier plan avec l'organisme un Toit pour Tous

La Ville de Repentigny est l'une des instigatrices de la création de l'organisme à but non lucratif (OBNL) Un Toit pour Tous - MRC de L'Assomption, mis sur pied en 2024 afin de contrer la crise du logement. Celui-ci vise à faciliter le développement de nouveaux projets de logements sociaux, communautaires et abordables à travers la construction et l'acquisition d'immeubles. Cette démarche collective s'inscrit dans une vision à long terme visant à maintenir des prix de logements accessibles tout en protégeant ces derniers de la spéculation immobilière.

Rappelons que la direction de cet OBNL a été confiée à un professionnel qualifié qui est soutenu par un conseil d'administration impliqué, en concertation avec l'Office municipal d'habitation de la Rive Nord. Ce partenariat implique par exemple des ententes de services pour la gestion et la réalisation de projets de développement immobilier. L'objectif est d'assurer une gouvernance transparente et une gestion efficace des ressources allouées à cette initiative porteuse.



LA DÉFINITION REPENTIGNOISE DU LOGEMENT SOCIAL ET ABORDABLE

Au Québec, il existe plusieurs définitions en logement social et en logement abordable selon les organismes ou institutions intervenant dans ce domaine. Il apparaît opportun de donner une signification repentignoise à ces termes afin de cibler les acteurs visés par les différentes mesures qui seront éventuellement mises en place par la Ville.

La durée de la période pendant laquelle un logement demeure abordable est au cœur de sa véritable accessibilité. Les programmes gouvernementaux prévoient actuellement une période maximale de 35 ans, ce qui permettra d'en assurer la pérennité et de protéger son caractère abordable à long terme.



Définition :

Les LSA sont des logements locatifs hors marché privé (logements sans but lucratif) dont l'attribution et le loyer ne sont pas entièrement dictés par l'offre et la demande. Cette définition vise les ménages à **revenu faible ou modeste**¹ ainsi que les personnes ayant des besoins particuliers en habitation. La durée minimum de l'abordabilité est fixée à 35 ans.

¹ Définition de ménages à revenu faible ou modeste : ménages utilisant plus de 30 % de leur revenu disponible pour leur loyer et les coûts associés. Selon Statistique Canada, cette population en situation de surcharge est vulnérable financièrement.

AXES DE TRAVAIL

Un élément transversal aux quatre axes déclinés ci-dessous est l'importance d'instaurer dans tout l'appareil municipal une culture et une analyse différenciée en faveur du logement social et abordable (LSA). Cela signifie que la Ville s'engage à adapter ses façons de faire dans tous ses services pour mieux tenir compte des réalités propres au logement social et abordable.

C'est aussi une façon d'évaluer et de proposer des modifications à la boîte à outils en faveur du LSA, si nécessaire, afin d'en assurer l'évolution.

Prises individuellement, chacune des pistes évoquées peut permettre l'avancement concret de projets, mais elles s'inscrivent d'abord et avant tout dans une vision globale du futur de l'habitation de notre ville.

Axe 1 : Gestion du territoire

Le contrôle des terrains et des propriétés est un levier important pour le développement des municipalités. Historiquement, il s'agit de l'un des seuls domaines où les municipalités ont eu un réel pouvoir soit par la réglementation de zonage, ou de façon plus stratégique, soit par l'augmentation de sa réserve foncière. C'est le principal outil par lequel les villes ont pu orienter le développement de leur territoire selon leurs priorités.

Aujourd'hui, compte tenu de l'ampleur de la crise du logement et de certains nouveaux pouvoirs octroyés par le gouvernement du Québec, il devient important d'alimenter et d'orienter les actions liées au foncier. Ces actions doivent favoriser le développement de logements qui répondent à la crise actuelle tout en tenant compte des besoins de demain. C'est pourquoi Repentigny a la volonté d'intégrer des mesures dans une stratégie immobilière pour le développement du logement social et abordable qui comprendra :

- l'établissement d'une politique de cession de terrain aux OBNL, aux coopératives ou à l'office municipal;
- l'identification de propriétés qui pourraient être favorables au développement du LSA et étude des moyens de les acquérir :
 - mise en place du droit de préemption pour certaines propriétés qui seront identifiées;
 - acquisition des terrains et des bâtiments pour développer davantage de logements sociaux et abordables en utilisant les outils disponibles, principalement dans le quartier Avantia.



Axe 2 : Aide financière

Dans cet axe, la Ville, en tenant compte des ressources financières disponibles et des pouvoirs qu'elle possède, mettra en place des mesures de soutien financier qui permettront le développement du LSA, notamment :

- l'établissement de critères permettant, le cas échéant, de contribuer financièrement aux projets de LSA :
 - remboursement en partie ou en totalité de certains frais ou taxes;
 - évaluation de la possibilité d'offrir un crédit de taxes foncières sur les nouvelles constructions ou agrandissements;
- la planification de la révision des dispositions réglementaires concernant la contribution destinée à l'amélioration de l'offre de logement social et abordable.



Axe 3 : Réglementation

- Définir clairement, dans les différents règlements municipaux, le logement social et abordable pour l'ensemble des nouveaux pouvoirs, mettant en évidence le caractère sans but lucratif et une abordabilité maintenue pour une période minimale de 35 ans.
- Examiner la possibilité d'instaurer des règlements de zonage afin d'encourager et d'accélérer le développement du LSA.
- Étudier, lors de la préparation de programmes particuliers d'urbanisme (PPU), la possibilité d'intégrer des dispositions favorisant le développement du LSA.





Axe 4 : Sensibilisation et leadership

- Prendre part aux différentes démarches du monde municipal revendiquant auprès des gouvernements supérieurs des programmes structurants et stables pour le développement du LSA par la construction et l'acquisition.
- Faire connaître la stratégie auprès des promoteurs et organismes impliqués dans le développement de projets de LSA.
- Sensibiliser la population aux bienfaits du LSA et du maintien d'une offre en habitation répondant à l'ensemble des citoyens.nes.
- Sensibiliser les promoteurs et organismes au LSA pour qu'ils portent une attention particulière à la sélection de leurs locataires et la gestion de leurs immeubles de manière à s'assurer de l'inclusivité de chaque individu et à réduire toute forme de discrimination.
- Examiner la possibilité de faire des représentations auprès des gouvernements du Québec et d'Ottawa visant l'élargissement des pouvoirs, entre autres en matière de taxation favorisant le logement sans but lucratif.



Suivi du comité

La Ville de Repentigny est résolument engagée à suivre l'implantation des différentes pistes élaborées dans le cadre de cette première édition de sa stratégie en logement abordable.

Cette stratégie est évolutive au gré des ressources et des leviers municipaux que détient la Ville. Tout en demeurant attentive à l'innovation municipale dans le domaine, elle veillera à l'instauration d'un comité de suivi composé d'élus.es, de l'administration municipale et de partenaires clés qui suivront les différentes actions découlant des quatre axes stratégiques. Enfin, le comité pourra faire preuve d'agilité en ajustant et en priorisant certaines actions en cours de réalisation.



PLAN D'ACTION

Axes/échancier

Court terme (0 à 2 ans)

Moyen terme (3 à 5 ans)

Axe 1 Gestion du territoire



- Identifier les propriétés qui pourraient être favorables au développement du LSA et les moyens de les acquérir :
 - Mettre en place un droit de préemption pour certaines propriétés qui seront identifiées;
 - Établir une politique de cession de terrain aux OBNL, aux coopératives ou à l'office municipal.

- Acquérir des terrains et des bâtiments pour développer davantage de logements sociaux et abordables en utilisant les outils disponibles.

Axe 2 Aide financière



- Établir des critères permettant, le cas échéant, de contribuer financièrement aux projets de LSA :
 - Rembourser en partie ou en totalité de certains frais ou taxes;
 - Évaluer la possibilité d'offrir un crédit de taxes foncières sur les nouvelles constructions ou agrandissements.

- Planifier la révision des dispositions réglementaires concernant la contribution destinée à l'amélioration de l'offre de logement social et abordable (ex. : *Règlement numéro 603 visant l'amélioration de l'offre de logements sociaux*).

**Axe 3
Réglementation**



- Définir clairement, dans les différents règlements municipaux, le logement social et abordable pour l'ensemble des nouveaux pouvoirs, mettant en évidence le caractère sans but lucratif et une abordabilité maintenue pour une période minimale de 35 ans.
- Examiner la possibilité d'instaurer des règlements de zonage afin d'encourager et d'accélérer le développement du LSA.
- Étudier, lors de la préparation de programmes particuliers d'urbanisme (PPU), la possibilité d'intégrer des dispositions favorisant le développement du LSA.

**Axe 4
Sensibilisation
et leadership**



- Examiner la possibilité de faire des représentations auprès des gouvernements du Québec et d'Ottawa visant l'élargissement des pouvoirs en matière de taxation favorisant le logement sans but lucratif.
- Faire connaître la stratégie auprès des promoteurs et organismes impliqués dans le développement de projets de LSA.
- Sensibiliser la population aux bienfaits du logement social et abordable et du maintien d'une offre en habitation répondant aux besoins de l'ensemble des citoyens.nes.
- Sensibiliser les promoteurs et organismes au LSA pour qu'ils portent une attention particulière à la sélection de leurs locataires et la gestion de leurs immeubles de manière à s'assurer de l'inclusivité de chaque individu et à réduire toute forme de discrimination.

- Prendre part aux différentes démarches du monde municipal revendiquant auprès des gouvernements supérieurs des programmes structurants et stables pour le développement du LSA par la construction et l'acquisition.

**Suivi de la
stratégie**

- Instauration d'un comité de suivi de la stratégie composé d'élus.es, de l'administration municipale et de partenaires clés qui feront des commentaires et des recommandations au maire et au conseil municipal. Rapport annuel sur l'état de la situation des interventions et de l'évolution du fonds du LSA.
- Mise en place d'indicateurs de performance pour assurer le suivi de la stratégie.

REMERCIEMENTS

La Ville de Repentigny remercie toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de cette première Stratégie de logement social et abordable. Elle remercie également les organismes en habitation ainsi que ses partenaires communautaires, économiques et institutionnels qui, par leurs réflexions, partages et témoignages, ont enrichi la démarche. Leur apport a permis de bâtir une stratégie réaliste, ancrée dans les besoins du milieu et porteuse d'avenir pour notre communauté.

Cette stratégie est avant tout le fruit d'une intelligence collective. Elle témoigne de la force de la collaboration et de la volonté commune d'offrir à chacune et chacun un logement digne, sécuritaire et abordable à Repentigny.

Comité technique

Un comité technique a été mis en place afin d'établir les orientations et valider les différentes pistes d'action proposées pour la rédaction de ce document.

Coordination : Martin Belzile, directeur du Service de l'urbanisme et du développement durable
Recherche et rédaction : Richard Ryan, consultant en habitation abordable

Font également partie du comité technique

- Jennifer Robillard, conseillère municipale responsable du dossier de l'habitation
- Sofia Benzakour, cheffe de cabinet adjointe
- Vivianne Joyal, directrice générale adjointe
- Stéphanie Gilbert, cheffe de division, Soutien à la vie communautaire

La Stratégie de logement social et abordable de Repentigny a été adoptée lors de la séance du conseil de ville tenue le 9 septembre 2025.

Graphisme et montage : Service des communications

ANNEXE 1

Liste des organismes et des personnes consultés de la région :

- 1. Corporation de développement communautaire de la MRC de L'Assomption :**
Félix Rousseau-Martin
- 2. Office municipal d'habitation de Lanaudière Sud et Service d'aide à la recherche de logement :** Antonio Ciarciaglino et Véronique Rioux
- 3.- Carrefour informationnel et social :** Maria Goretti et Isabelle Lebeau
- 4. Association québécoise des droits des retraités (section MRC de L'Assomption) :**
Huguette Plouffe
- 5. Coopérative de solidarité Havre du petit village :** Serge Legault et Pierre-Paul Lachapelle
- 6. Association des personnes handicapées physiques Rive-Nord (APHPRN) :** Hélène Fortin
- 7. Les Amandiers :** Annie Lemay
- 8. Coopérative en soutien à domicile :** Véronique Dinelle
- 9. CieNOV (Développement économique de la MRC de L'Assomption) :** Guillaume St-Jean
- 10. PACTE de la MRC de L'Assomption :** Mélanie Gagné
- 11. Chambre de commerce de la MRC de L'Assomption :** Nathalie Larouche
- 12. Service d'aide à la famille immigrante de la MRC de L'Assomption (SAFIMA) :**
Rencontre avec l'équipe
- 13. Regard en Elle (maison d'hébergement) :** Rencontre avec l'équipe
- 14. Travail de rue de Repentigny :** Pierre Themens
- 15. Table des partenaires en développement social de Lanaudière :** Patricia DesAlliers

ANNEXE 2

Documents consultés en lien avec les changements législatifs :

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/a-19.1>

Projet de loi n° 31

Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation

https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_client/lois_et_reglements/LoisAnnuelles/fr/2024/2024C2F.PDF

Projet de loi n° 16

Loi modifiant la loi sur l'aménagement et l'urbanisme

https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_client/lois_et_reglements/LoisAnnuelles/fr/2023/2023C12F.PDF

Projet de loi n° 57

Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal

https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_client/lois_et_reglements/LoisAnnuelles/fr/2024/2024C24F.PDF

Projet de loi n° 39

Loi modifiant la loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives

https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/gazette/pdf_encrypte/lois_reglements/2024F/82471.pdf

Présentations de la Stratégie québécoise de l'habitation et des modifications législatives au 17^e rendez-vous de la Société d'habitation du Québec (SHQ) tenu en novembre 2024

<https://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/documents/SHQ/RDV/2024/presentations/RVH-2024/presentation-Robitaille-Fontaine-Mallard.pdf>

Laboratoire pour l'abordabilité du bâti (LAB)

- Un groupe de réflexion sur les solutions novatrices à même de faciliter le développement de logements sans but lucratif sur les territoires des municipalités.
<https://lab-habitation.org/>
- Leviers réglementaires pour favoriser le logement à but non lucratif, Webinaire produit par le Laboratoire pour l'abordabilité du bâti (LAB)
https://youtu.be/Ckm1eB97xjk?si=eX_hhGHQdGgDBMzM

ANNEXE 3

Autres ressources :

Ressources en logement et Guide des programmes d'habitation réalisés par le Plan d'Action Collectif Territorial Engagé (PACTE) de la MRC de L'Assomption – Document réalisé par le PACTE de la MRC de L'Assomption

<https://www.mrclassomption.qc.ca/le-pacte>

Communauté métropolitaine de Montréal, Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), 2026-2046

https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2025/06/20250602-PMADR-Adopte_non_en_vigueur.pdf

Communauté métropolitaine de Montréal, Politique métropolitaine d'habitation, 2022

https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2022/11/Politique_habitation_2022-11-24.pdf